



Décision EEDAM du 8 décembre 2023 sur les parcs solaires dans l'Aisne et la Marne

Même visibles de moins loin, les **parcs solaires plein champ** sont cependant **aujourd'hui nuisibles pour la biodiversité et peu efficaces** pour la transition écologique et énergétique et globalement **plus impactant d'un point de vue économique et environnemental que les parcs éoliens terrestres** car :

1. Pour la même quantité d'énergie produite ils consomment 8 fois **plus de surfaces agricoles** qu'un champ éolien, 30 fois plus qu'un méthaniseur et 2000 fois plus qu'une centrale nucléaire ;
2. Pour la même quantité d'énergie produite, ils nécessitent une **puissance installée** (donc aussi une consommation de surface) 2 fois plus importante qu'un champ éolien, 2,5 fois plus élevée qu'un barrage hydroélectrique ou une turbine à gaz (biogaz) et 6 fois plus élevée qu'une centrale nucléaire
3. En raison de leur faible rendement énergétique (**facteur de charge d'environ 10%, 22% pour l'éolien et 75% pour le nucléaire**) c'est aujourd'hui et de loin **l'énergie renouvelable la plus chère et la moins performante**.
4. Le solaire produit surtout de l'électricité en été quand ce n'est pas nécessaire (demande faible et production pilotable disponible) et **quasiment pas en hiver quand la demande électrique est forte** (période de froid et jour plus court)
5. Leur énergie est en **courant continu, intermittente et variable**, doit passer par un redresseur en courant alternatif, puis par un onduleur pour supprimer la variabilité que le réseau électrique ne peut supporter et introduit un risque de cyberattaque sur le réseau électrique.
6. Les parcs solaires et leurs raccordements au réseau représentent **97% des coûts additionnels de raccordement aux réseaux RTE et Enedis** (plusieurs milliards d'€ par an payés par le consommateur d'électricité et non par le promoteur solaire) pour **moins de 1% de l'énergie consommée** en France ;
7. Le développement du solaire se fait au bénéfice de l'industrie chinoise et donc **ne contribue ni à l'indépendance énergétique ni à la sécurité d'approvisionnement de la France** (cycle jour/nuit et aléas météorologiques) ;
8. La profession agricole (Confédération paysanne, jeunes agriculteurs, FNSEA), pourtant intéressée d'un point de vue financier, est très réservée sur l'agrivoltaïsme, et d'ailleurs le décret en cours de négociation entre le gouvernement et la profession agricole limiterait à un **taux de couverture maximum de 25%** de la surface agricole couverte par le parc solaire au lieu des 40% initialement envisagé ;
9. La nécessité de se raccorder à **des postes source de plus en plus saturés et loin des parcs solaires** va conduire à une accélération et inflation des coûts de raccordements (lignes de 20 à 25 km – voir RNT EES) qui devront être **amortis avec encore plus d'installations de production d'électricité intermittente et notamment des parcs éoliens**
10. Le nombre de projets solaires actuellement autorisés en étude par les municipalités (plus de 15) dans le Tardenois, va créer **un nouveau paysage industriel** avec des **champs noirs** durant toute l'année au lieu de champs et de forêts variant naturellement depuis des millénaires entre le vert, le jaune et l'ocre suivant les saisons;
11. Cette modification du paysage va nuire à la qualité de la vie, **handicapera le développement touristique** le long des routes vallonnées du Tardenois et de la Vesle, et impactera indirectement la valeur des biens immobiliers et du patrimoine commun (moins que l'éolien.. mais qu'il risque de favoriser)
12. Les nouveaux réseaux électriques de distribution associés vont amplifier les risques électromagnétiques additionnels sur la **santé des hommes et des animaux**

En bref le solaire plein champ n'est pas nécessaire aujourd'hui, représente un risque pour l'économie et la biodiversité du territoire, et pour la qualité de vie ; il est très coûteux pour la transition énergétique, malgré les affirmations du gouvernement influencé par les promoteurs et les écologistes de l'accord PS/EELV de 2011, ne réduit pas notre risque d'approvisionnement l'hiver, conduira à augmenter inéluctablement le coût de l'électricité, et à diminuer la souveraineté énergétique de la France.

Aujourd'hui, les applications de l'énergie solaire qui sont **efficaces pour la transition énergétique** :

- a) Sont localisées dans **les zones non interconnectées** (le cas des îles et non de la France métropolitaine) car ils évitent des investissements d'infrastructure de production et de transport importants
- b) Sont utilisées majoritairement **en auto-consommation** ce qui évite des coûts de raccordement au réseau très élevés et des risques sur le réseau interconnecté de RTE

Demain les solutions pour augmenter la valorisation de l'énergie solaire, notamment **en toiture sur les hangars agricoles, les parkings, les supermarchés, les bâtiments publics ou industriels**, et contribuer réellement aux économies d'énergie et à la réduction des énergies fossiles devront :

- a) Être associées à des **solutions de stockage direct de l'électricité** (batteries) pour supprimer les effets de l'intermittence et les coûts de raccordement au réseau ;
- b) Être consommées **en boucle locale** (Résidentiel, Industrie, recharge véhicules électriques : voitures, bus, matériel agricole,...)

